

Direction départementale des territoires et de la mer
Service Eau Nature et Territoires
Unité Biodiversité

Arrêté modificatif fixant la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R. 341-16 à R. 341-25 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-1 à R. 133-15 ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifié par le décret 2010-146 du 16 février 2010 ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement et notamment son article 18 ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, monsieur Georges-François Leclerc ;

Vu le décret du 16 mai 2022 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture du Nord, madame Fabienne Decottignies ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2006 portant création de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 10 juillet 2017 fixant la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2017 portant modification de la composition de la sous-formation spécialisée « éolien » de la formation « sites et paysages » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 août 2021 portant modification de la composition de la formation « publicité », « nature » et « sites et paysages » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 juin 2022 portant délégation de signature à madame Fabienne Decottignies, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu la délibération N° DAJAP/2021/285 du 19 juillet 2021, procédant à la désignation au sein de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Nord de monsieur Patrick Valois en tant que titulaire pour les formations nature, faune sauvage captive, publicité et sites et paysages, de monsieur Stéphane Dieusaert en qualité de suppléant pour les formations nature, sites et paysages, et publicité, et de madame Marie-Hélène Quatreboeufs en qualité de suppléante pour la formation faune sauvage captive.

Vu le courrier du 3 mars 2022 de l'union de la publicité extérieure nous informant de la nomination de monsieur Julien Defaye en qualité de titulaire, et de monsieur Lionnel Evrard en qualité de suppléant à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Nord pour la formation publicité ;

Vu le courrier du 12 avril 2022 de la région Hauts-de-France désignant, comme membres titulaires à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Nord, madame Danièle Ponchaux pour la formation nature, et madame Elisabeth Gondy pour la formation sites et paysages ;

Vu le courrier du 1^{er} juin 2022 de la région Hauts-de-France désignant, comme membres titulaires à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Nord, madame Véronique Teinturier pour les formations publicité et faune sauvage captive;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier l'arrêté préfectoral du 11 août 2021 fixant la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer et de la secrétaire générale de la préfecture du Nord :

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites est modifiée conformément à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2 – Les formations spécialisées qui la composent sont constituées comme suit :

I/ Formation « nature »

Président : monsieur le préfet ou son représentant.

1^{er} collège : représentants des services de l'État, membres de droit

- monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant ;
- monsieur le directeur régional des affaires culturelles représenté par le chef de service en charge de l'architecture et du patrimoine.

2^o collège : représentants des collectivités territoriales et EPCI

Titulaires	Suppléants
M. Patrick Valois Conseil départemental du Nord	M. Stéphane Dieusaert Conseil départemental du Nord
Mme Danièle Ponchaux Conseil régional Hauts-de-France	-
M. Jean-Luc Avart Association des maires du Nord	M. Philippe Loyez Association des maires du Nord

3° collège : personnes qualifiées

Titulaires	Suppléants
M. Alain Ward Association Nord nature	M. Jean Yves Mereau Association Nord nature
M. Thierry Cornier Conservatoire botanique de Bailleul	M. William Gelez Conservatoire botanique de Bailleul
M. Guillaume Dhuiege Parc naturel régional avesnois	-

4° collège : personnes compétentes

Titulaires	Suppléants
M. Gaëtan Cavitte Groupement ornithologique du Nord	M. Christian Boutrouille Groupement ornithologique du Nord
M. Vincent Santune Conservatoire des espaces naturels des Hauts-de-France	Mme Marie-Hélène Larivière
M. Aurélien Thurette Parc naturel régional Scarpe-Escaut	M. Julien Masquelier Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000

Lorsque la formation spécialisée « nature » se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur les sites Natura 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives, pourront être invités à y participer, avec voix consultative, pour les dossiers qui les concernent.

II/ Formation « sites et paysages »

Président : monsieur le préfet ou son représentant.

1^{er} collège : représentants des services de l'État, membres de droit

- monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- madame la directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- monsieur le directeur régional des affaires culturelles représenté par le chef de service en charge de l'architecture et du patrimoine ;
- monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant.

2° collège : représentants des collectivités territoriales et EPCI

Titulaires	Suppléants
M. Patrick Valois Conseil départemental du Nord	M. Stéphane Dieusaert Conseil départemental du Nord
M. Jean-François Legrand Métropole européenne de Lille	M. Christophe Gras Métropole européenne de Lille
Mme Elisabeth Gondy conseil régional Hauts-de-France	-
M. Jean-Luc Avart Association des maires du Nord	M. Philippe Loyez Association des maires du Nord

3° collège : personnes qualifiées

Titulaires	Suppléants
M. Alain Ward Association Nord nature	M. Jean-Yves Mereau Association Nord nature
M. Gaëtan Cavitte Groupement ornithologique du Nord	M. Christian Boutrouille Groupement ornithologique du Nord
M. Thierry Cornier Conservatoire botanique de Bailleul	M. William Gelez Conservatoire botanique de Bailleul
M. Philippe Thomas Paysagiste	Mme Aline Lecoœur Paysagiste

4° collège : personnes compétentes

Titulaires	Suppléants
M. François Andrieux École architecture de Lille	M. Michel Boulcourt École architecture de Lille
Mme Anne Braquet Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	M. Jean-Marc Lemoing Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
Mme Morgann Le Mons Parc naturel régional Scarpe-Escaut	Mme Juliette Cappel Parc naturel régional Scarpe-Escaut
M. Paul Froissart Vieilles maisons françaises	M. Bruno Carpentier Vieilles maisons françaises

III/ Formation « publicité »

Président : monsieur le préfet ou son représentant.

1^{er} collège : représentants des services de l'État, membres de droit

- monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- monsieur le directeur régional des affaires culturelles représenté par le chef de service en charge de l'architecture et du patrimoine ;
- monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant.

2° collège : représentants des collectivités territoriales et EPCI

Titulaires	Suppléants
M. Patrick Valois Conseil départemental du Nord	M. Stéphane Dieusaert Conseil départemental du Nord
Mme Véronique Teinturier Conseil régional Hauts-de-France	-
M. Jean-Luc Avart Association des maires du Nord	M. Philippe Loyez Association des maires du Nord

3° collège : personnes qualifiées

Titulaires	Suppléants
M. Alain Ward Association Nord nature	M. Jean-Yves Mereau Association Nord nature
M. Gaëtan Cavitte Groupement ornithologique du Nord	M. Christian Boutrouille Groupement ornithologique du Nord
Mme Morgann Le Mons Parc naturel régional Scarpe-Escaut	Mme Juliette Cappel Parc naturel régional Scarpe-Escaut

4° collège : personnes compétentes

Titulaires	Suppléants
M. Guillaume Tondeur (DT SIGNS)	M. Gérard Duprez (Teffri Enseignes)
M. Philippe Bertoïa (Cadres Blancs)	M. Gilles-Elie Lescouf (Clear Channel)
M. Julien Defaye JCDecaux	M. Lionnel Evrard JCDecaux

Le maire de la commune intéressée par le projet ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale intéressé est invité à siéger à la séance au cours de laquelle le projet est examiné et a, sur celui-ci, voix délibérative.

IV/ Formation « faune sauvage captive »

Président : monsieur le préfet ou son représentant.

1^{er} collège : représentants des services de l'État, membres de droit

- monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- madame la directrice départementale de la protection des populations ou son représentant ;
- monsieur le chef de service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage.

2° collège : représentants des collectivités territoriales et EPCI

Titulaires	Suppléants
M. Patrick Valois Conseil départemental du Nord	Mme Marie-Hélène Quatreboeufs Conseil départemental du Nord
Mme Véronique Teinturier Conseil régional Hauts-de-France	-
M. Jean-Luc Avart Association des maires du Nord	M. Philippe Loyez Association des maires du Nord

3° collège : personnes qualifiées

Titulaires	Suppléants
M. Alain Ward Association Nord nature	M. Jean-Yves Mereau Association Nord nature
Mme Marine Giorgiadis Vétérinaire zoo de Lille	M. Olivier Carre LEAP de Coulogne
M. Jimmy Ebel Zoo de Maubeuge	Mme Sabine Ketelers Zoo de Fort-Mardyck

4° collège : personnes compétentes

Titulaires	Suppléants
M. Bruno Guilbaut Éleveur	M. Yannick Kugler Éleveur
M. Willy Joris Éleveur et vente en animalerie	M. Christophe Bauduin Éleveur
M. Stéphane Rosselle Éleveur	M. Jacques Hochart Éleveur

Article 3 : L'arrêté préfectoral modificatif du 11 août 2021 fixant la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62 039 – 59014 Lille Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique télérécurrs accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 22 JUL. 2022

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale



Fabienne DECOTTIGNIES